



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 18 juin 2021

### **Covid-19 : modification de la réglementation relative au port du masque**

**Sur l'ensemble du territoire du département de Loir-et-Cher, les personnes de onze ans ou plus sont désormais dispensées de porter un masque de protection couvrant le nez et la bouche dans les espaces publics.**

**Cette dispense ne s'applique toutefois pas :**

- > dans les établissements recevant du public, y compris ceux de plein air (centres commerciaux et commerces de proximité, bars, restaurants, établissements sportifs couverts, salles des fêtes, musées, bibliothèques, tribunes de stades, etc.)
- > dans les marchés de plein-air alimentaires et non alimentaires, les brocantes, vide-greniers, braderies, ventes au déballage, les foires et fêtes foraines et tout autre regroupement de personnes s'y apparentant ;
- > lors de tout rassemblement public statique notamment les festivals, les concerts de plein-air, et les événements sportifs de plein-air ne permettant pas le respect strict d'une surface de 4m<sup>2</sup> par personne ;
- > lors de tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique ;

Cette obligation de porter le masque en ces lieux ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical et aux personnes pratiquant des activités physiques ou sportives dans la zone.

**Cet assouplissement, permis par l'amélioration de la situation épidémiologique, ne doit toutefois pas conduire à oublier le respect des autres gestes barrières (distanciation, aération des locaux, gel hydroalcoolique et lavage des mains...) qui doivent continuer à être appliqués de manière stricte.**

**Contacts presse**

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41